

CONSEIL D'ADMINISTRATION **du 20 avril 2017** **A 14h30 à LA ROCHE BERNARD**

1. MILIEUX NATURELS :

Projet Loscolo : demande d'occupation temporaire de chantiers conchylicoles appartenant à l'IAV

Lors du dernier Conseil d'Administration a été présentée la demande de la société Mussella souhaitant bénéficier d'un des locaux mytilicoles achetés par l'IAV dans le cadre du projet Loscolo pour son projet de valorisation des coproduits mytilicoles. L'objectif pour la société Mussella est d'exploiter ses **prototypes de lignes de tri et de lavage sur ce chantier** pour la période 2017 à 2020, avant de s'implanter à Loscolo en 2020.

Les réserves qui avaient été formulées lors du dernier Conseil d'Administration peuvent aujourd'hui être levées suite à des investigations complémentaires :

1. Il avait été demandé de vérifier si le mytiliculteur présent sur l'ancien chantier de Mme Brière, Mr Boceno, qui bénéficie aujourd'hui du commodat de prêt, serait d'accord pour le céder à la société Mussella. Ce dernier nous a fait savoir qu'il souhaitait continuer à en bénéficier. Ainsi, seul le chantier libre (ex-chantier accordé à Mr Pelletant) sera proposé à Mussella.

2. Il avait été demandé de préciser les clauses de prêts du chantier. Le prêt sera effectué sous forme d'un commodat de prêt gratuit dans les conditions identiques aux autres commodats existants. La couverture de l'ensemble des risques sera assurée par la société Mussella. Etant donné les échéances actuelles du projet Loscolo et après échange avec les services de Cap Atlantique, la date butoir de prêt des chantiers sera fixée au 31 décembre 2020.

3. Il avait été demandé de vérifier qu'un tel prêt serait en accord avec les dossiers d'autorisation du projet Loscolo portés par Cap Atlantique. La réunion de travail organisée avec les services de Cap Atlantique en charge du projet Loscolo a permis de leur faire part de la demande de Mussella et de vérifier les interactions avec leurs dossiers. Cette demande ne soulève pas de problème particulier ; il a été décidé de proposer une date de fin de mise à disposition du chantier par l'IAV correspondant à la sortie du projet de Loscolo, soit le 31/12/2020.

4. Il avait été demandé de vérifier auprès des services de l'état les modalités de réutilisation d'une prise d'eau sur les chantiers concernés et les agréments nécessaires pour lancer l'activité (notamment par rapport à l'activité de lavage des moules).

- ✓ Concernant la prise d'eau, l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public pour l'utilisation de la prise d'eau a été délivrée le 3 avril 2017 par les services de la Région Bretagne (la prise d'eau étant située sur le dpf), jusqu'au 31/12/2020.
- ✓ Par ailleurs, le simple lavage de moules tel qu'il sera réalisé par la société Musella ne nécessite pas d'agrément sanitaire spécifique (le décorticage des co-produits sera effectué ultérieurement par des entreprises disposant déjà d'agréments, Granvilmer et Idmer).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve ce rapport et autorise la Présidente à signer le commodat de prêt avec la société Mussella.

Pour Extrait Conforme
La Présidente

Solène MICHENOT